

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs d'Ossun

Périscolaire

65380 OSSUN



Tél : 06.84.86.96.05

05.62.32.84.67

Mail : accueil.mairie@ossun.fr

Récépissé de déclaration n° 0680053AP000118E01

1- PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Lieu : commune d'Ossun – 2408 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2016)

Adresse : L'accueil collectif de mineurs (ACM) se situe dans l'enceinte de l'école communale : 18 rue Georges Clémenceau. L'ACM partage les locaux avec le restaurant scolaire.

2 pièces sont affectées à l'accueil de loisirs. Une pièce est plus particulièrement dédiée aux enfants de moins de 6 ans.

Le public : accueil des jeunes enfants : 2-5 ans et 6-11 ans

Le projet pédagogique a été élaboré à partir du projet éducatif de territoire, qui est basé sur les notions de respect, de partage et d'entraide et sur la prise en compte des besoins de l'enfant.

2- FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

2-1 Inscription

L'inscription générale à l'accueil périscolaire se fait lors de l'inscription à l'école.

Il est demandé aux familles de remplir le formulaire de renseignements, portant particulièrement sur les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et de troubles de la santé.

Cette fiche est à remettre au directeur/trice de l'ACM.

Il est demandé de faire une pré-réservation sur le portail famille « E Neos ».

Une facture est adressée aux familles concernées en fin de mois.

2-2 Les moyens mis en œuvre

Le personnel

Directrice matin : Agnès LAURE CASSOUS (BAFD Stagiaire)

Animatrices: Josiane LANCETTE (BAFD titulaire)
Dominique BRUNET (ATSEM CAP petite enfance)
Sabine BAYARD (CAP petite enfance)

Directeur soir : Daniel ARMIEN (BAFD stagiaire)

Animatrice Josiane LANCETTE (BAFD°)

2-3 Locaux et structures mis à disposition

2 salles pour les activités

1 préau

Cour d'école avec jeux extérieurs et espaces verts.

Sanitaires adaptés

1 salle de sport (attenante aux locaux)

1 city stade dans l'enceinte de l'école.

2-4 Matériel

Matériel pédagogique

Tricycle, trottinettes

3- HORAIRES

Ouverture de l'ACM : 07h30

Fermeture : 18h30

4- LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

4-4 Respect des rythmes de l'enfant

Favoriser un accueil individualisé

- Connaître les enfants, les nommer
- Permettre à l'enfant de commencer sa journée paisiblement.

Ne pas imposer d'activité à l'enfant :

- Mettre des jeux et du matériel à sa libre disposition
- Proposer des activités
- Accepter que l'enfant ne fasse rien

Activités proposées :

- Le matin est un moment calme (lecture, coloriage, jeux de société ..)
- Le soir après l'école, les enfants ont besoin de se dépenser : des jeux de ballon, de cours, de motricité sont proposés en plus des activités plus calmes.

- L'âge de l'enfant est pris en compte dans les activités proposées.
- S'ils le désirent les + de 6 ans peuvent faire leurs devoirs pendant le temps périscolaire.

4-5 Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant

Créer un lieu accueillant et sécurisant :

- Décorer le lieu avec les enfants (afficher les dessins)
- Ne pas laisser de matériel dangereux à leur portée

Aménager l'espace

- Créer des espaces adaptés, prenant en compte l'âge de l'enfant
- Créer différents « coins » (lecture, jeux,...) qui devront être rangés pour permettre le service de restaurations scolaire le midi.
- Aménager l'espace de façon à ce que les enfants puissent être autonomes (accessibilité du matériel pédagogique).

Donner des repères : Créer des rituels (ex : lire une histoire le matin pour les premiers arrivés)

Gérer la séparation entre l'enfant et ses parents :

- Prévoir un temps pour l'accueil et l'écoute des parents.
- Assurer le lien avec les enseignants (transmission des messages ...)

4-6 Apprendre à l'enfant à respecter l'autre

- Elaborer des règles et des sanctions claires avec les enfants et comprises par les enfants
- Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'être reconnu comme individu unique
- S'opposer à toute violence verbale et physique et sanctionner si nécessaire.
- Reprendre tout enfant qui pourrait être irrespectueux envers ses camarades ou les adultes.
- Mettre en place des notions de partage, d'entraide et de solidarité au cœur des activités
- Proposer des jeux de coopération afin de développer l'esprit d'équipe
- Responsabiliser les enfants

4-7 Responsabiliser l'enfant en lui donnant des règles

- Expliquer les consignes de sécurité
- Respecter les lieux et le matériel
- Réparer une bêtise
- Participer au rangement du matériel.

4-8 Privilégier l'autonomie de l'enfant

Favoriser sa créativité

- Encourager l'enfant dans ses initiatives
- Lui donner le matériel dont il a besoin
- Ne pas porter de jugement sur le résultat obtenu

4-9 Informer les parents sur l'organisation de l'accueil

- Rendre compte aux parents des activités réalisées par l'enfant
- Communiquer en amont sur toute évolution du service

4-10 Assurer une cohérence éducative entre les temps scolaire et périscolaire.

L'ensemble des axes du projet pédagogique doit être en cohérence avec le projet d'école.

5- EVALUATION

Des temps de réunions seront prévus pour permettre à l'équipe d'effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs sont atteints. Un premier travail sera fait pour établir une grille d'évaluation.